

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation 03/04/2024	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Monique CAVALIÉ par Sébastien CAYSSIALS, Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS Excusé(e)s : Carine MARTIN Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
Date d'affichage 03/04/2024	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 12	
Votants : 14	

Objet: CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOI - DE_20240411_013

(dans le cadre d'une modification horaire = OU > à 10 % du temps de travail)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 07 mars 2024

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de 1 emploi de rédacteur territorial, en raison de l'augmentation de l'activité administrative de la mairie

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 07 mars 2024

Le Maire propose à l'assemblée,Pour les modifications horaires égales ou supérieures à 10 % du temps de travail :- **la création de 1** emploi de rédacteur territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.- **la suppression de 1** emploi de rédacteur territorial permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juillet 2024 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administratif	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	20 heures
			1 (nouveau effectif)	35 heures

Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
012-211202064-20240411-DE_20240411_013-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - méil : roussennac.mairie@wanadoo.fr

Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	32,33 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	35 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	22,97 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	8,09 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2024..

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

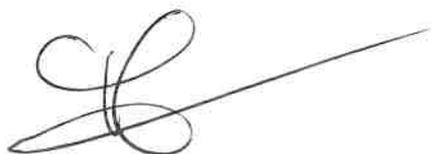
Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président/Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
le 12 avril 2024
et publication ou notification
le 12 avril 2024

Roussennac, le 12 avril 2024.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS




Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
012-211202064-20240411-DE_20240411_013-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC
☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - mét : roussennac.mairie@wanadoo.fr